Les Déchets... Suivez le guide !

Consignes de tri

Pièges à éviter

Pour aller plus loin

Infos pratiques

douaisis-agglo.com

DOUAISIS AGGLO

La tendance se confirme : vous êtes de plus en plus nombreux à avoir conscience qu'il est nécessaire de bien trier le carton, le papier, les emballages et le verre.

Merci d'être un acteur engagé dans la préservation de notre environnement. Pour vous accompagner chaque jour dans cette pratique éco-responsable, nous vous remettons ce nouveau guide de tri utile et pratique.

DOUAISIS AGGLO collecte les déchets de 35 communes, soit les déchets d'environ 155 000 habitants.

Chaque commune du territoire dispose d'un mode de collecte bien spécifique, les contenants et fréquences de collecte peuvent donc varier d'une commune à l'autre. Nous vous invitons à respecter les informations reprises sur votre calendrier de collecte (distribué en fin d'année ou disponible sur notre site internet).

En cas d'évènements exceptionnels (travaux, mauvaises conditions climatiques) qui entraineraient des perturbations de collecte, nous vous invitons à suivre nos réseaux sociaux et notre site internet :

douaisis-agglo.com

Pour plus de renseignements, merci de nous contacter au :

Point Info Déchets **0 800 802 157** Service & appel gratuits

Verre

Pots et bocaux

Bouteilles

La consigne

Bouteilles, pots et bocaux uniquement, vides, sans bouchon, sans capsule ou couvercle, en vrac dans votre contenant. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

Retrouvez le contenant dédié à votre secteur sur votre calendrier distribué chaque année et disponible sur le site internet : douaisis-agglo.com

Pour aller plus loin

Le **verre** est le seul matériau d'emballage recyclable indéfiniment.
Aujourd'hui, le **recyclage du verre** ménager permet de substituer le calcin (débris de verre) aux matières premières (sable de silice, calcaire et carbonate de soude) qui, ainsi, ne seront pas prélevées dans la nature.

Attention aux faux amis !

La vaisselle, les miroirs : ces faux amis n'ont pas la même composition que le verre alimentaire, ils ne se recyclent pas de la même façon.
A jeter aux ordures ménagères.

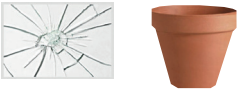

Vitres, objets en terre cuite, faïence, porcelaine, pots de fleurs sont **à déposer en déchèterie.**

Ampoules et néons peuvent aussi être **déposés dans certains magasins ou en déchèteries.**

Papier & emballages recyclables

Cartons, cartonnettes et briques alimentaires

Journaux, prospectus, magazines, livres, courriers

Emballages métalliques

Bouteilles, bidons et flacons en plastique

La consigne

Les papiers propres, les cartons et briques alimentaires, toutes les bouteilles & flacons en plastique et les emballages métalliques, vides et en vrac, dans votre contenant.
Les gros cartons sont à plier et les quantités importantes sont à déposer en déchèterie.

Attention aux faux amis

Mouchoirs essuie-tout

Couches coton

Papier peint

Barquettes Pots

Suremballages et films plastiques

Les déchets d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout, couches, coton...), le papier peint, les pots, barquettes, suremballages et films en plastique **doivent être jetés dans les ordures ménagères car ils ne sont pas valorisables.**

Les bombes et pots de peinture **doivent être déposés en déchèterie.**

Les objets en métal (ustensiles de cuisine ou outils par exemple) **doivent également être déposés en déchèterie.**

Pour aller plus loin

Les bouchons aussi

Vos bouteilles, flacons de shampoing et gels douche sont également recyclables. Laissez vos bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique, ils seront ainsi recyclés.

Les bouteilles à plat

Pensez à compacter vos bouteilles à plat, plutôt que de les écraser verticalement. En effet, les bouteilles compressées verticalement perdent leur forme initiale et ne sont plus détectables par les machines du centre de tri.

Erreur fatale

Si votre contenant de tri contient un trop grand nombre d'erreurs, il ne sera pas collecté. Il risque de polluer le contenu de la benne des déchets recyclables, qui sera refusée au centre de tri, réduisant ainsi à néant les efforts des autres trieurs.

Grâce à votre geste de tri, vos déchets sont recyclés.

Le tri des déchets permet de les recycler, c'est-à-dire de les réutiliser pour la fabrication de produits et d'éviter l'utilisation de nouvelles ressources naturelles. Nous économisons le bois, le pétrole et les minerais de notre planète, nécessaires à la fabrication d'objets en papier, plastique et métal.

Quelques exemples de recyclage

Ce logo, appelé **point vert**, indique que le fabricant du produit participe financièrement au traitement du déchet.
Attention, les emballages portant le point vert ne sont pas tous recyclés et recyclables.

Végétaux

Gazon

Feuillage

Fleurs fanées

Branchages

La consigne

Gazon, fleurs, feuillage et branchages, tontes de pelouse en vrac dans le bac à couvercle marron.

Les branchages ne doivent pas être liés. Aucun déchet ne doit être présenté à côté du bac (sauf autorisation spéciale : par exemple, la collecte des sapins de Noël).

Attention aux faux amis

Restes alimentaires
Résidus de fruits ou légumes

Litière

Terre, cailloux,
cagettes

Ces déchets ne doivent pas être jetés avec les déchets végétaux.

Pour aller plus loin

Vous pouvez disposer d'un bac à déchets végétaux. Collecté toute l'année, le bac à déchets végétaux fait l'objet d'une mise à disposition payante : 40 €, renouvelable tous les ans.

Pour plus d'informations sur cette mise à disposition, merci de nous contacter au :

Point Info Déchets **0 800 802 157** Service & appel gratuits

Pensez au compostage
Il permet de recycler les déchets organiques provenant de la cuisine et du jardin, en fabriquant simplement un engrais naturel et de qualité pour son jardin.

Où vont nos déchets végétaux ?
Depuis 2018, les déchets végétaux collectés sur le territoire de DOUAISIS AGGLO sont acheminés vers la plateforme de compostage de Vitry-en-Artois afin d'être transformés, en partie, en compost. Les végétaux peuvent être compostables ou mis en déchèterie (pour tout renseignement, merci de contacter le Symevad au 03 21 74 35 99 ou symevad.org).

Ordures ménagères

La consigne

Les déchets non recyclables de petites dimensions, non spécifiques et non dangereux, à présenter en sac fermé.

Déchets d'hygiène

Papier peint

Sachets et suremballages plastique

Emballages alimentaires

Pots et barquettes

Blister et tubes

Attention aux faux amis

Déchets électriques et électroniques

Pots de peinture

Déchets végétaux

Médicaments

Textiles

Déchets dangereux

Ces déchets ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Ils doivent être traités différemment car ils polluent et peuvent être dangereux (voir pages 10-11).

Pour aller plus loin

Pensez au compostage

Compostez les déchets organiques afin de réduire votre quantité d'ordures ménagères. Certains déchets peuvent être compostés : légumes, fruits, épluchures, marc de café, coquilles d'œuf, essuie-tout.

Vous pouvez vous procurer un composteur gratuitement auprès du Symevad. Faire son compost, c'est réduire ses déchets tout en nourrissant ses plantes et le sol de son jardin.

Pour tout renseignement : symevad.org ou contacter le Symevad au 03 21 74 35 99.

Valorisation énergétique

Depuis fin 2016, le contenu de votre poubelle d'ordures ménagères est acheminé vers un centre de tri nouvelle génération (TVME). Les déchets ménagers résiduels qui échappent au tri sélectif possèdent encore un vrai potentiel énergétique qu'il "suffit" d'extraire. Ainsi, au fil de plusieurs transformations, les déchets ménagers entrés dans cette usine de valorisation en sortent sous la forme de biométhane, de produits valorisables ou de combustibles de substitution.

Déchè-terie

Sur le territoire de DOUAISIS AGGLO, 4 déchèteries sont accessibles gratuitement pour les habitants, dans la limite de 2 m³ par jour (sur présentation d'un justificatif de domicile et de la présentation de la carte grise du véhicule).
Depuis le 1er avril 2018, elles sont gérées par le Symevad. Les professionnels doivent se rapprocher du Symevad pour les conditions d'accès.

Déchèterie d'Arleux
Avenue de la Gare

Déchèterie de Cuincy
Rue du Champ de Tir

Déchèterie de Roost-Warendin
Avenue Lamendin Fosse n°9

Déchèterie de Sin-le-Noble
Rue du Bois des Retz

Pour tout renseignement : symevad.org ou contacter le Symevad au 03 21 74 35 99.

Amiante

Peintures et solvants

Radiographies

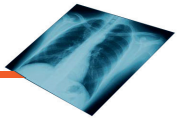

Végétaux

Gravats

Encombrants

Bois

Métaux et ferraille

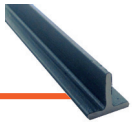

Batteries

Pneus déjantés

Huile de vidange
et huile végétale

Verre

Déchets électriques
et électroniques

Textiles

Déchets dangereux

Déchets spécifiques

La consigne

Textiles, linges et chaussures
Même usés ou déchirés, les textiles, linges et chaussures peuvent avoir une seconde vie. Déposez-les, propres et secs, dans les bornes à textiles qui les collectent. Ce geste contribue à la création d'emplois locaux.

Le saviez-vous ?

Une fois collectés, vos textiles, linges et chausures, seront envoyés vers un centre de traitement. Dans la plupart des cas, ils seront revendus en magasin ou réemployés sous différentes formes (en chiffons d'essuyage ou isolant thermique).

Déchets chimiques, piles et ampoules
Dépôt en déchèterie ou en magasin spécialisé.

Déchets d'équipements électriques et électroniques
Lors de l'achat d'un nouvel équipement, votre fournisseur a l'obligation de reprendre le matériel usagé pour le recycler.

DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) : Il s'agit d'objets médicaux piquants, coupants ou tranchants. Afin de les éliminer, des boîtes jaunes sont fournies par les pharmacies et doivent être utilisées pour éliminer tous les objets perforants (aiguilles, seringues, cathéters...). Ces déchets représentent un risque pour le personnel de collecte et l'environnement, ils ne doivent en aucun cas être jetés avec les ordures ménagères.

Médicaments
Les médicaments, entamés ou non, périmés ou non, sont à déposer dans une pharmacie sans leur emballage carton et leur notice, qui peuvent être recyclés dans les recyclables.

Pour aller plus loin

Les déchets spéciaux polluent notre planète s'ils ne sont pas jetés aux bons endroits. Par exemple, une pile jetée dans la nature pollue la terre et l'eau pendant plusieurs années. Déposée dans une borne spécifique, la pile sera correctement traitée, et les matériaux retransformés : le métal de la pile sert à fabriquer une clef, par exemple.

Encom-brants

Collecte à date fixe (voir calendrier)

Chaque foyer est limité à 2 m³ de déchets, type encombrants, au maximum par collecte.

Les objets, même conformes, supérieurs à 50 Kg et/ou à 2,50 m ne sont pas acceptés et doivent être apportés en déchèterie.

Les professionnels ne peuvent prétendre à la collecte de leurs encombrants.

Mobilier extérieur

Mobilier intérieur

Matelas et sommier

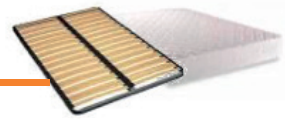

Vélos et cycles

Collecte sur rendez-vous

Une collecte sur rendez-vous est possible une fois par an.

En plus des objets habituellement acceptés aux encombrants (voir ci-dessus), d'autres produits **en bon état ou réparables** sont acceptés.

Dans la limite de 2m³. Les objets ne doivent pas dépasser 50 kg et 2,50 m.

Pour prendre rendez-vous
0 800 400 059
(service & appel gratuit)

Textiles et chaussures

Cartons propres et aplatis

Livres, CD, DVD et vinyles

Electroménager, hifi et informatique

Jeux, jouets et articles de sport

Objets de bricolage et de jardinage

Vaisselle et objets de décoration

Ferraille

Lampes et néons

Attention aux faux amis

Ordures ménagères

Pneus déjantés

Végétaux

Miroirs ou vitrerie cassés

Déchets électriques cassés

Gravats

Bouteilles de gaz

Déchets dangereux

Céramique, toilette, lavabo

Les équipements électriques et électroniques doivent être séparés des encombrants car ils sont collectés et traités spécifiquement.

Attention : les gravats, les déchets dangereux, les pneumatiques et les bouteilles de gaz ne sont pas autorisés.
Ils doivent impérativement être déposés en déchèterie ou en magasin spécialisé.

Pour aller plus loin

Je donne une seconde vie à mes objets !
Avant de jeter, je pense à faire un don aux associations, à la ressourcerie (Evin-Malmaison), à la réparation de l'objet (par exemple, Repair Café : atelier de réparation gratuit à Cuincy et Lambres-lez-Douai) ou à revendre mes objets encore en bon état.

Dépôts-sauvages

C'est quoi ?

Les dépôts sauvages (déchets, matières recyclables, encombrants) sont déposés en dehors des points et des jours de collecte. Ils finissent par causer des problèmes de propreté (odeurs, vermines) et de nuisance visuelle.

La consigne

En plus de la pollution environnementale, visuelle et des risques que les dépôts sauvages engendrent, ces abandons de déchets peuvent être punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €. Ce manque de civisme est aussi très désagréable pour toute personne se trouvant à proximité. Tout producteur de déchets doit les faire éliminer dans le respect des dispositions prévues par la loi et dans le respect de l'environnement et la santé.

Rappel

Chaque déchet a un mode de collecte bien spécifique, il est important de le respecter.

Préservons notre environnement !

Ne jetons pas nos déchets dans la nature

Ne déposons pas nos déchets à côté de points d'apport volontaire.

Réduire ses déchets, c'est avant tout respecter son environnement et être citoyen !

Quelques bonnes pratiques pour limiter sa production de déchets :

penser durable en optant pour des produits rechargeables
privilégier des produits sans suremballage et des produits au détail ou en vrac
avant de jeter un objet, penser à le donner ou à le vendre

Eviter le gaspillage

bien conserver les aliments
cuisiner les restes
vérifier les dates de consommation

Je dis non à la pub

des autocollants Stop Pub sont disponibles gratuitement, sur simple demande à DOUAISIS AGGLO, dans les mairies du territoire ou au Symevad.

Au lieu de jeter, je vends, je répare !

je répare ce qui peut être réparé au Repair Café de Cuincy et Lambres-Lez-Douai.
Renseignements : repaircafecuincy.fr
je donne mes meubles, jouets, livres, à la ressourcerie d'Evin-Malmaison.
Renseignements : ressourcerie-evin.org

Les Déchets... Suivez le guide !

Une question sur le tri ?
Un de mes bacs a disparu ou subi des dégradations ?
Je contacte :

Point Info Déchets **0 800 802 157** Service & appel gratuits

530, rue Jean-Perrin
59500 Douai
déchets@douaisis-agglo.com

douaisis-agglo.com

DOUAISIS AGGLO